



## **RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2026-2027**

- 1. Entrées** : 32, Rue du Cœur Joyeux.
- 2. Sorties** : *midi* : du CP au CM2 rue du Cœur Joyeux  
*Soir* : CP, CE1, CE2 : rue du Cœur Joyeux ; CM1 & CM2 : rue Mont à Camp

### **3. Horaires**

#### Matin

- 8H15 à 8h30 : Accueil dans les classes,
- 8h30 : début des cours
- 11H30 : fin des cours, ouverture du portail (*rue du Cœur Joyeux*)

#### Après-midi

- 13H20 : Accueil dans les classes (*maternelles et primaires*)
- 13H30 : début des cours
- 16H30 : fin des cours et ouverture des portails

**!!** La ponctualité est très importante. Merci de veiller à ce que votre enfant arrive à l'heure pour commencer à travailler et ainsi respecter le travail des enseignants et des élèves de la classe. Les retards répétitifs entraîneront une convocation chez la cheffe d'établissement.

### **4. Garderie - Etude**

- Garderie : de 7H30 à 8H15 pour tous les élèves.
- Garderie : maternelles : 16H30 à 17H30 (*sans possibilité de reprise durant l'heure*).
- Garderie : 17H30 à 18H30 précises, pour tous les élèves.
- Etude primaires : 16H30 à 17H30 (*sans possibilité de reprise durant l'heure*).

### **5. Absences et obligation scolaire**

Toute absence sur le temps scolaire doit être justifiée par écrit par les parents, soit par mail via Ecole Directe et/ou avec un certificat médical. Au-delà de 4 demi-journées d'absence non justifiées, l'école préviendra l'Inspection Académique.

**Les rendez-vous médicaux sont à prendre de préférence hors temps scolaire.**

**La fréquentation scolaire est obligatoire.** Vous êtes donc priés de ne pas emmener vos enfants en vacances en dehors des périodes de vacances scolaires pour l'Académie de Lille (Zone B).

### **6. Médicaments et traitements médicaux**

En référence à une note des services de l'Education Nationale (du 29 décembre 1999), les médicaments sont interdits à l'école. Exception acceptée pour les traitements à longue durée, après signature du PAI (Projet d'Accueil Individualisé) avec le médecin.

### **7. Hygiène - Sport**

L'école est un lieu où se poursuit l'apprentissage de l'hygiène et de la propreté.

Les enfants doivent :

- Avoir une tenue propre, correcte et adaptée à l'école
- Disposer d'une tenue de sport (dès le CP) avec des chaussures de sport les jours de sport, le tout dans un sac au nom de l'enfant
- Avoir les cheveux régulièrement vérifiés pour prévenir des risques de pédiculose (poux) et être traités le cas échéant.

## 8. Rencontres professeurs / cheffe d'établissement

Les parents peuvent rencontrer les enseignants sur rendez-vous en dehors des heures de classe. Veillez à ne pas vous attarder avec l'enseignante lorsque vous déposez ou reprenez votre enfant. Une réunion d'informations est prévue en début d'année pour prendre connaissance des modalités de fonctionnement de chaque classe. Les parents sont tenus d'y participer, de porter une attention particulière au cahier de liaison, aux différents documents transmis, les signer et répondre aux invitations de rencontre émises par les enseignantes.

Les enseignants ont pour mission de mettre en place un document de liaison, de proposer des rencontres, de rendre compte des évaluations et de recevoir les familles qui en formulent la demande.

## 9. Sanctions : remarques – feuille de réflexion

- A la suite de 3 remarques, soit un cumul de points rouges dans le carnet et/ou remarques sur papier sur la pause méridienne, l'enfant se verra remettre une feuille de réflexion à rédiger et à faire signer par les parents.
- A la 4<sup>ème</sup> remarque = 2<sup>ème</sup> feuille de réflexion
- A la 5<sup>ème</sup> remarque = 3<sup>ème</sup> feuille de réflexion → 1h de retenue à l'école (mercredi matin sur le temps de concertation des enseignants)

## 10. Remise des documents par ECOLE DIRECTE

Toutes les informations vous sont transmises par l'application ECOLE DIRECTE à installer sur votre téléphone et/ou votre ordinateur.

Pour les nouvelles familles, le secrétariat vous fournira au mois de septembre un identifiant et un mot de passe pour y accéder.

## 11. Matériel scolaire

Les manuels scolaires ou fichiers mis à disposition des élèves, sont fournis par l'intermédiaire de l'ARBS (Association Rotarienne des Bibliothèques Scolaires).

**Il vous faut procéder à l'inscription de votre enfant directement sur le site de l'ARBS. Le paiement sera à faire sur le site de l'ARBS.**

Tout manuel rendu abîmé en fin d'année scolaire sera facturé à la famille.

L'enfant a besoin de tous ses outils, marqués à son nom et, avec ses parents, il veillera à ne manquer de rien ; il doit apprendre à gérer et soigner son matériel toute l'année.

Toute dégradation du matériel scolaire sera sanctionnée par un remboursement à la charge des parents.

## 12. Sorties scolaires

Elles se réalisent sur le temps scolaire sous la responsabilité de la cheffe d'établissement et de l'enseignante et sont obligatoires.

Une classe de découverte peut être organisée pour les enfants du CP au CM2. Le choix du thème se fait en fonction du projet pédagogique de l'année.

## 13. Activités pédagogiques complémentaires : APC

Les APC sont des temps proposés et animés par les professeurs. Elles se déclinent sous la forme de soutien scolaire, aide au devoir et méthodologie, et projet pédagogique. Les parents sont libres d'accepter ce temps d'APC.

## 14. Goûters

Les goûters sont autorisés le matin, **uniquement fruit frais/fruit sec ou légume à croquer** dans une boîte + gourde. Les pommes potes ne sont plus autorisées.

Les goûters sont **interdits** sur le temps de récréation de l'après-midi.

Seuls les élèves restant à l'étude ou à la garderie peuvent prendre un goûter de 16h30 à 16h40.

A respecter : être hors des locaux pour donner un goûter à votre enfant, (ni chiens, ni cigarettes dans la cour et devant l'école).

### **15. Anglais, activité périscolaire**

L'apprentissage de l'anglais se fait dès le CP en classe. En plus de cet apprentissage, l'école propose des ateliers ludiques pour tous les enfants de l'école, dans la limite des places disponibles. Intéressés, vous devez pour cette rentrée 2026, inscrire directement votre enfant sur le site de linguistic-loustic. Une circulaire vous sera envoyée sur ECOLE DIRECTE. L'objectif essentiel de ces ateliers est de permettre à l'enfant de lui donner une oreille « flexible » à l'écoute d'une langue étrangère.

### **16. Vigipirate**

Depuis l'attentat d'Arras, le plan Vigipirate reste au niveau le plus élevé. Chacun de nous se doit de veiller à la stricte application du contrôle d'accès et du contrôle visuel des sacs dans les écoles. L'école assure des exercices PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) sur le temps scolaire.

### **17. Remise des dossiers scolaires**

En **maternelle**, le cahier de réussite est remis aux familles **en juin**.

En **primaire**, le bulletin est mis en ligne 2 fois dans l'année, **fin janvier et fin juin**.

Ils sont en ligne sur EDUCARTABLE et vous les consultez grâce à un code remis aux familles par l'enseignant.

Les résultats scolaires de votre enfant, sont également mis en ligne dans le Livret Scolaire Unique (LSU), qui gardera en mémoire toute sa scolarité, du CP à la 3<sup>ème</sup>. Les professeurs y déposent des appréciations. Le LSU est transmis automatiquement au nouvel établissement qui accueille l'enfant, soit en cas de radiation, soit lors du passage au collège.

### **18. Catéchèse avec la paroisse Saint Benoît des Marais**

Notre caractère propre nous invite à proposer la première annonce de l'Évangile à tous les enfants. La direction diocésaine de Lille nous propose un parcours d'année (le Pasto'fil), avec un fil conducteur, afin de faire découvrir à vos enfants le message de Jésus et de vivre des temps forts : Noël, Pâques, ...).

***Nous nous engageons à suivre ces règles.***

Ma signature :

Signature de Maman :

Signature de Papa :

Signature de l'enseignant :

Signature du Chef d'établissement :